

Danielle THIERY
7, route de Bilos.
33770 SALLES
~~33770 SALLES~~

Mairie de Salles
Monsieur le Commissaire Enquêteur
4 place de la Mairie
33770 SALLES

Salles, le 30 septembre 2019

Monsieur le commissaire-enquêteur,

Propriétaire à Salles, depuis presque 30 ans, à l'adresse indiquée ci-dessus, j'ai pu prendre connaissance en mairie du projet d'élaboration d'un PLU sur la commune de Salles.

Je profite donc de l'enquête publique pour vous faire part de mon avis.

Pour ce qui concerne les spécificités du PLU aux abords de ma propriété, je peux d'ores et déjà vous informer qu'elles me donnent globalement satisfaction. Le tracé de la zone de constructibilité me semble prendre en compte la plupart des souhaits des habitants du quartier de Bilos qui reste encore modeste par sa taille et doit le rester par son développement. Bilos ne bénéficie en effet toujours d'aucune infrastructure ni d'équipements collectifs adaptés à un essor démographique tel que nous avons pu le déplorer ces dernières années et qui induit une croissance anarchique de la circulation automobile et une modification profonde de la structure de ce quartier, demeuré rural et sylvestre dans l'esprit.

Toutefois, en prenant connaissance des détails du dossier, je constate que la propriétaire de la parcelle 86 de Bilos sud, demande à ce que celle-ci soit rendue constructible, contrairement à ce que prévoit le projet de PLU.

Quelques arguments semblent pouvoir être opposables à cette demande : éloignement du centre-bourg et absence de services (école, commerces, etc...) nombreuses constructions déjà réalisées à proximité, saturation des réseaux, absence de la fibre, absence de tout-à-l'égout ...

D'autre part, la propriétaire, non résidente à Salles, a déjà bénéficié récemment de plusieurs autorisations de constructibilité sur des parcelles à proximité de celle-ci.

Il serait judicieux également de faire cesser, provisoirement, en attendant la réalisation des travaux d'infrastructure nécessaires, la prolifération des constructions en deuxième ligne alors que des propriétés bâties (habitations, granges) et parfaitement exploitables en première ligne sont laissées en jachère ou carrément à l'abandon.

Sans préjudice des intérêts de cette propriétaire, il semble que l'on pourrait surseoir à lui accorder satisfaction, du moins tant que les prérequis d'équipements et environnementaux ne sont pas satisfaits.

Dans l'espoir que ces remarques soient entendues,

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée

Danielle Thiéry